

Pôle attractivité et urbanisme durable
Centre de ressources
Rapporteur : Sébastien FAGNEN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_226
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

12 - SA HLM DU COTENTIN PROGRAMME DE 18 LOGEMENTS - LA MOIGNERIE OCTROI DES AIDES À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT SOCIAL

Dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux liée au projet de renouvellement urbain du quartier les Fourches / Charcot Spanel, la SA HLM du Cotentin a prévu de construire 16 logements sur une emprise située rue de la Moignerie à Tourlaville. Il s'agit de logements financés par le bailleur social à l'aide de prêts locatifs à usage social (7 PLUS) et de prêts locatifs aidés d'intégration (9 PLAI). Cette reconstitution a fait l'objet d'une contractualisation dans le cadre de la convention de renouvellement urbain signée avec l'ANRU et les partenaires du projet le 28 novembre 2022.

En complément de ces 16 logements, le programme prévu rue de la Moignerie intégrera 2 logements intermédiaires locatifs sociaux (2 prêts locatifs à usage social - PLUS) retenus au titre de la programmation 2022 (soit un programme de 18 logements).

Par délibération N°2021_4966 du 21 septembre 2021, le conseil municipal a décidé d'accorder une aide spécifique aux opérations de reconstitution de l'offre de logement social, dans l'objectif de consolider leur équilibre financier. La construction de logements locatifs sociaux de type PLUS et PLAI liée au projet de renouvellement urbain du quartier les Fourches / Charcot Spanel est aidée par la ville à hauteur de 3 500 € (en complément de l'aide de la communauté d'agglomération qui s'élève également à 3 500 €). La construction des 16 logements du programme de reconstitution de la Moignerie rentre donc dans ce cadre et à ce titre peut prétendre à une aide de la ville de 56 000 € correspondant au montant forfaitaire de 3 500 € prévu.

Par délibération N°2022_212 du 28 septembre 2022, le conseil municipal a décidé d'attribuer une aide complémentaire à l'aide apportée par l'agglomération dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2022-2027. Pour le soutien aux opérations de constructions de logements locatifs sociaux financés par le bailleur social à l'aide d'un prêt locatif à usage social (PLUS) ou d'un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), le montant retenu de l'aide est de 3 500 € par logement. La construction des deux logements complémentaires du programme de la Moignerie retenus au titre de la programmation 2022 rentre donc dans ce cadre et à ce titre peut prétendre à une aide de 7 000 € correspondant au montant forfaitaire de 3 500 € prévu.

Par ailleurs, le conseil municipal a délibéré le 15 décembre 2021 pour vendre le terrain cadastré 602 BI 985 à la SA HLM du Cotentin et autoriser le dépôt d'un PC avant la régularisation de la vente.

Le PC 050 129 23 00015 pour la construction de 18 logements collectifs a été délivré à la SA HLM du Cotentin le 27 juin 2023 (arrêté n°AR_2023_0577_CC_URBA).

Le conseil municipal est invité à :

- accorder à la SA HLM du Cotentin une aide de 3 500 € par logement PLUS/PLAI soit un montant total de 63 000 €, (premier versement de 30 % 18 900 € en 2023 et le solde en 2024),
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement et ses éventuels avenants qui fixeront les modalités de paiement et de réservation,
- imputer la dépense au compte 2324 552 204, ligne de crédit 67399.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 18h51		Nombre de votants : 55	
Pour : 52	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 3 Bertrand LEFRANC Martine GRUNEWALD Sophie HÉRY

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 27 septembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 14 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-sept septembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 septembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 18h17) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (mandataire MAGHE Jean-Michel à son départ 19h29) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 18h30 puis à son départ 20h59) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h10) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 18h09) - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 20h01) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINÉAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine

LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique

MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric

SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy

SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

TARIN Sandrine a donné procuration à MARGUERITTE Camille

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 050-200056844-20230929-DEL2023_226-DE